

**Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH**

SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2026 - 177

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont admis à concourir au concours interne d'accès au corps des IR n°2 BAP E-F-G-J non affecté les candidats dont les noms suivent :

ALARD CARRE	Laurène	GOMIS	Célestine
ALLATIF	Omran	GUILLOIN	Brigitte
AMMOUR	Karim	HYPOLITE	Sylvain
ANGLERAUX	Virginie	JACQUIN	Anaïs
BATONNET	Elodie	JOUAS	Patricia
BAUDOIN	Lesya	KHELFA	Mohamed Nassim
BEN ROMDHANE	Taher	KULCZAK	Anémone
BENAYAD	Ilham	LAGARDE	Véronique
BILEK	Mustapha	LETURQUE	Nicolas
BIZAT	Thi	LOUKH	Najat
BONNET	Nathanael	LOUVEL	Hélène
BUREAU-NURY	Morgane	MAKOUNDOU	Esaï
CERTOUX	Mathilde	MALBEC	Odile
CHRABIEH-TANNOURI	Maya	MARDIROSSIAN	Séverine
COIFFEC	Isabelle	MARTINEZ RICO	Clara
COMPARETTO	Laurent	MENDES	Estelle
DAOUDI	Vanessa	MUNOZ	Naïma
DELEGLISE	Aurélié	PANCAUT	Laurent
DERHOURHI	Mehdi	PICHEREAU	Delphine
DI MARIA	Marion	RIAULT	Yoann

DOUMENC	Laurence	RICHARD	Eric
DUMONT	Gwénaél	ROBIN	Valérie
ELIDRISSI	Soumia	RODWELL	Charlotte
EVLACHEV	Tatiana	ROY	Léa
FARGEOT	Alexandra	SAYAH	Samia
FERRAN	Marie-Charlotte	SCHAUER KOCHER	Céline
GAGLIOLO	Jean-Marie	TAILLIEU	Delphine
GARCIA	Valérie	TRUMEAU	Marcia-Andréa
GAUBERT	Malo	VINCENT	Morgane
GAUGAIN	Eric	VIROLE	Yoann
GERBOIN	Cyril	WOOG	Thibaut

Article 2nd : Sont admis à concourir sous réserve au concours interne d'accès au corps des IR n°2 BAP E-F-G-J non affecté, les candidats dont les noms suivent :

DEHAYE	Benjamin	HINLET	Sébastien
---------------	----------	---------------	-----------

Fait à Paris, le 19/05/2026

Pour le Président-directeur général,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines



Jean-Yves BARTHE